

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 décembre 2017</b>	<b>N° 2017-845</b>

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00  
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30  
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10  
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20  
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05  
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20  
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00  
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05  
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00  
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00  
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00  
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00  
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10  
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10  
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00  
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 22 décembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2017-845</b>

---

**Groupement des éleveurs girondins (GEG) - Construction d'un abattoir à Bègles - Aide à l'investissement matériel et immobilier - Convention du 30 décembre 2015 - Avenant n°1 - Adoption - Autorisation**

---

Monsieur Max COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015/857 du 18 décembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 420 000 € pour la construction d'un abattoir privé de proximité à Bègles Hourcade par la SAS (Société par actions simplifiées) « les éleveurs girondins abattage » filiale de la société coopérative agricole GEG (Groupement des éleveurs girondins).

Cette décision s'inscrit dans le cadre du soutien à un projet alternatif permettant la poursuite d'une activité d'abattage, à la suite de la fermeture du complexe de la viande de Bordeaux, intervenue fin 2011.

Ce projet évalué à 3,26 M€ H.T. dont 155 K€ pour l'achat du foncier doit également bénéficier d'un soutien apporté par la région Nouvelle-Aquitaine et par l'Europe.

La convention signée par la Métropole le 30 décembre 2015 avec la société « les éleveurs girondins abattage » avait prévu l'achèvement des travaux de construction le 31 décembre 2017. Or selon les renseignements communiqués par le GEG, cette opération a pris du retard, la part la plus importante du chantier a démarré en septembre 2017, ce qui devrait permettre une fin de travaux en décembre 2018. En effet, le projet a dû être amendé et faire l'objet du dépôt d'un permis modificatif.

En parallèle une réflexion a été engagée avec la Commune, Bordeaux Métropole et le Groupement des éleveurs girondins afin de garantir le côté exemplaire de la future installation, et notamment pour limiter le temps de transport des animaux et garantir un abattage dans les meilleures conditions possibles et dans le strict respect de la législation.

Cette démarche d'accompagnement à l'exploitation de cet outil pourra notamment se traduire par l'élaboration d'une charte morale et éthique, avec les acteurs concernés.

La société d'abattage a par ailleurs sollicité le report au 31 décembre 2018, de l'échéance prévue par convention pour la fin de la construction.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande et de modifier par avenant n°1 ci-joint, la convention d'aide à l'investissement et en particulier ses articles 5 et 7.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5217-2, L5211-1 à L5211-3,

**VU** la délibération 2015-857 du 15 décembre 2015 accordant à la société « les éleveurs girondins abattage » filiale du GEG, une subvention de 420 000 € pour la construction d'un abattoir de proximité à Bègles,

**VU** la convention attributive de subvention signée le 30 décembre 2015,

**VU** la correspondance adressée par le GEG le 24 juillet 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier par avenant la convention du 30 décembre 2015 pour prendre en compte les nouveaux délais de réalisation des travaux de construction,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de modifier par avenant n°1 ci-joint la convention du 30 décembre 2015, en particulier les articles 5 et 7 pour décaler les dates limite d'achèvement des travaux et de règlement du solde de la subvention, après production des pièces justificatives,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>10 JANVIER 2018</b>	Pour expédition conforme,  le Conseiller délégué,  Monsieur Max COLES
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>10 JANVIER 2018</b>	

**Société « les éleveurs girondins abattage » - Groupement des éleveurs girondins**  
**Aide à l'investissement matériel et immobilier**  
**Avenant n°1 à la convention du 30 décembre 2015**

ENTRE :

- **La SAS (Société par actions simplifiées) « les éleveurs girondins abattage »** filiale de la société coopérative agricole GEG (Groupement des éleveurs girondins) , domiciliée route de Labarthe 33190 Gironde sur Dropt, représentée par son Président, Serge Chiappa

et

- **Bordeaux Métropole**, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil métropolitain n°2017/

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la délibération n°2015/857 du Conseil de la Métropole du 18 décembre 2015, accordant à la société « les éleveurs girondins abattage » une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de 420 000 € pour son projet de construction d'un abattoir de proximité à Bègles,

Vu la convention signée entre les parties le 30 décembre 2015, fixant comme date limite de réalisation de cet outil d'abattage le 31 décembre 2017 et la date limite de production des pièces justificatives permettant le règlement du solde à fin décembre 2018,

Considérant la nécessité, au vu du retard pris dans le démarrage des travaux de construction, de modifier les dates susvisées,

**ARTICLE PREMIER :**

**Les articles 5 et 7 de la convention du 30 décembre 2015 sont désormais rédigés comme suit :**

1) article 5 - Conditions spéciales :

La société d'abattage s'engage à créer, dans un délai de 3 ans à compter de l'achèvement des travaux prévu en 2018, soit au plus tard le 31 décembre 2021, 5 emplois à durée indéterminée.

La société s'engage à maintenir ces emplois pendant une durée de cinq ans minimum à compter de la création du dernier emploi prévu.

Ainsi la non réalisation du programme dans les délais ou bien la réduction du nombre d'emplois créés, dans un délai de 5 ans, à compter de la création du dernier emploi, pourra entraîner, le cas échéant, la répétition totale ou partielle par la SAS de l'indu de l'aide de la Métropole.

La société s'engage à remettre chaque année à Bordeaux Métropole (Direction développement économique) à compter de l'exercice 2019 jusqu'à l'exercice 2026 inclus, une copie de l'imprimé DSN (Déclaration sociale nominative) faisant ressortir le nombre et

la répartition des emplois.

2) article 7 - conditions de résiliation :

Le 3ème paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes :

La subvention pourra être résiliée de plein droit si les conditions de règlement du solde ne sont pas remplies au plus tard le 30 juin 2019 ou en cas de liquidation judiciaire, dissolution ou liquidation amiable de la société.

**ARTICLE DEUX :**

Toutes les autres dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

le Représentant de la SAS  
les éleveurs girondins abattage

le Président de Bordeaux Métropole

Serge Chiappa

Alain Juppé